**Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Richelieu, tenue le 3 février 2020, à 20h00, à la salle des assemblées du conseil au 200, boulevard Richelieu, à Richelieu, à laquelle sont présents : Mesdames les conseillères Jo-Ann Quérel et Tania Ann Blanchette et Messieurs les conseillers Stéphane Bérard, Claude Gauthier, Jacques Darche et Bruno Gattuso, formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacques Ladouceur.

Madame Ann Tremblay, directrice générale, et Madame Roxanne Veilleux, greffière, assistent également à cette séance.

### 1. Moment de réflexion

## 2. Adoption de l'ordre du jour

### 3. Approbation du procès-verbal

3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020;

#### 4. Avis de motion

- 4.1 Avis de motion et présentation du projet de règlement interdisant l'épandage de déjections animales ou de boue à des dates prédéterminées entre le 31 mai et le 1<sup>er</sup> octobre de l'année 2020;
- 4.2 Avis de motion et présentation du projet de règlement amendant le règlement 15-R-190 sur les ventes de garage;
- 4.3 Avis de motion et présentation du projet de règlement décrétant un mode de tarification pour les travaux d'entretien dans le cours d'eau Bessette-Tétreault;
- 4.4 Avis de motion et présentation du projet de règlement décrétant un mode de tarification pour les travaux d'entretien dans le cours d'eau Grande-Décharge;
- 4.5 Avis de motion et présentation du projet de règlement décrétant un mode de tarification pour les travaux d'entretien dans le cours d'eau Benoît;

### 5. Adoption de règlement

5.1 Règlement 20-R-227 sur la gestion contractuelle;

### 6. Rapports de Comités et Commissions

- 6.1 Dépôt de l'ordre du jour du 15 janvier 2020 et du procès-verbal de l'assemblée du 18 décembre 2019 de la S.E.C.T.-Eau;
- 6.2 Dépôt de l'ordre du jour du 22 janvier 2020 et du procès-verbal de l'assemblée du 18 décembre 2019 de la Municipalité régionale de comté de Rouville;
- 6.3 Dépôt de l'ordre du jour du 22 janvier 2020 et du procès-verbal de l'assemblée du 26 novembre 2019 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;
- **7. Dépôt des rapports internes du mois de janvier :** Service des travaux publics, inspecteur municipal, Service de sécurité incendie, Service des loisirs et bibliothèque;

## 8. Législation et administration

- 8.1 Demande de contribution financière du Centre d'Interprétation des Énergies Renouvelables;
- 8.2 Reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux;
- 8.3 Lettre d'entente #14;

- 8.4 Politique portant sur le harcèlement psychologique et sexuel en milieu de travail;
- 8.5 Permanence de la greffière;
- 8.6 Suspension d'un employé;
- 8.7 Renouvellement de l'entente concernant gestion des bornes électriques et du service de télécommunication;

#### 9. Finances

- 9.1 Approbation de la liste des comptes à payer du budget des activités financières;
- 9.2 Dépôt des rapports budgétaires du 30 janvier 2020;
- 9.3 Dépôt de la liste des dépenses autorisées pour le mois de janvier 2020;
- 10. Travaux publics
- 11. Urbanisme
- 12. Sécurité publique
- 12.1 Contrat de travail du directeur du Service sécurité incendie;
- 12.2 Contrat de travail du directeur adjoint du Service sécurité incendie;
- 13. Hygiène du milieu
- 14. Loisirs, vie communautaire et culture
- 15. Point(s) nouveaux
- 15.1 Demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques dans le cadre du projet du prolongement de la 8e Avenue;
- 16. Période de questions
- 17. Levée de la séance

## **20-02-028** RÉSOLUTION

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec la modification suivante :

- Ajout du point 15.1 - demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques dans le cadre du projet du prolongement de la  $8^{\rm e}$  Avenue.

Adoptée.

# **20-02-029** RÉSOLUTION

3.1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2020

Il est proposé par Stéphane Bérard, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020.

Adoptée.

**20-02-030** RÉSOLUTION

4.1 **AVIS** DE **MOTION** ET **PRÉSENTATION** DU **PROJET** DE RÈGLEMENT **INTERDISANT** L'ÉPANDAGE **DÉJECTIONS** DE ANIMALES OU DE BOUE À DES DATES PRÉDÉTERMINÉES ENTRE LE 31 MAI ET **LE 1<sup>ER</sup> OCTOBRE DE L'ANNÉE 2020** 

Bruno Gattuso, conseiller, donne un avis à l'effet que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement interdisant l'épandage de déjections animales ou de boue à des dates prédéterminées entre le 31 mai et le 1<sup>er</sup> octobre de l'année 2020.

Bruno Gattuso dépose le projet de règlement.

**20-02-031** RÉSOLUTION

4.2 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 15-R-190 SUR LES VENTES DE GARAGE

Jacques Darche, conseiller, donne un avis à l'effet que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement amendant le règlement 15-R-190 sur les ventes de garage.

Jacques Darche explique que ce règlement a pour but de modifier les dates auxquelles les ventes de garage sont permises, soit :

- Le samedi et le dimanche précédant la Journée nationale des Patriotes;
- Le dernier samedi et le dernier dimanche de mois de mai;
- Le samedi et le dimanche précédant la Fête du Travail.

Jacques Darche dépose le projet de règlement.

**20-02-032** RÉSOLUTION

4.3 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN MODE DE TARIFICATION POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LE COURS D'EAU BESSETTE-TÉTREAULT

Tania Ann Blanchette, conseillère, donne un avis à l'effet que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement décrétant un mode de tarification pour les travaux d'entretien dans le cours d'eau Bessette-Tétreault.

Tania Ann Blanchette explique que ce règlement a pour but de répartir le coût des travaux d'entretien entre les contribuables concernés, en proportion des superficies contributives de leurs terrains.

Tania Ann Blanchette dépose le projet de règlement.

**20-02-033** RÉSOLUTION

4.4 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN MODE DE

### TARIFICATION POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LE COURS D'EAU GRANDE-DÉCHARGE

Stéphane Bérard, conseiller, donne un avis à l'effet que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement décrétant un mode de tarification pour les travaux d'entretien dans le cours d'eau Grande-Décharge.

Stéphane Bérard explique que ce règlement a pour but de répartir le coût des travaux d'entretien entre les contribuables concernés, en proportion des superficies contributives de leurs terrains.

Stéphane Bérard dépose le projet de règlement.

**20-02-034** RÉSOLUTION

4.5 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN MODE DE TARIFICATION POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LE COURS D'EAU BENOÎT

Claude Gauthier, conseiller, donne un avis à l'effet que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement décrétant un mode de tarification pour les travaux d'entretien dans le cours d'eau Benoît.

Claude Gauthier explique que ce règlement a pour but de répartir le coût des travaux d'entretien entre les contribuables concernés, en proportion des superficies contributives de leurs terrains.

Claude Gauthier dépose le projet de règlement.

**20-02-035** RÉSOLUTION

5.1 RÈGLEMENT 20-R-227 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT

que l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) prévoit notamment que toute municipalité doit adopter un règlement sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT

que le présent règlement peut prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000\$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être octroyé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*;

**CONSIDÉRANT** 

que le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

CONSIDÉRANT

qu'un avis de motion, avec présentation du présent règlement, a été donné le 13 janvier 2020 par Tania Ann Blanchette, et que le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal adopte le Règlement 20-R-227 sur la gestion contractuelle.

Adoptée.

- 6.1...Dépôt des documents de la Sect'Eau.
- **6.2**...Dépôt des documents de la Municipalité régionale de comté de Rouville.
- **6.3**...Dépôt des documents de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent.
- **7...** Dépôt des rapports internes : Service des travaux publics, inspecteur municipal, Service de sécurité incendie, Service des loisirs et bibliothèque

Le conseiller Claude Gauthier quitte son siège à 20h10.

20-02-036

**RÉSOLUTION** 

8.1 DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU CENTRE D'INTERPRÉTATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

**CONSIDÉRANT** 

la demande de contribution financière du 12 décembre 2019 du Centre d'Interprétation des Énergies Renouvelables;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Bérard, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal autorise une contribution financière de 2000\$ au Centre d'Interprétation des Énergies Renouvelables afin d'aider le CIER à mettre sur pieds des ruches et des colonies d'abeilles dans le cadre du projet « Elles butinent mon école ».

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-110-00-991.

Adoptée.

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier Trésorière

Le conseiller Claude Gauthier reprend son siège à 20h11.

20-02-037

RÉSOLUTION

8.2 RECONDUCTION DE LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN DISTRICTS ÉLECTORAUX

CONSIDÉRANT

que la Ville de Richelieu doit procéder à la division de son

**CONSIDÉRANT** 

que sa division actuelle en districts électoraux respecte les articles 9, 11 et 12 ou, selon le cas 12.0.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2);

territoire en districts électoraux tous les quatre (4) ans;

CONSIDÉRANT

que la Ville désire procéder à la reconduction de sa division électorale en vue des prochaines élections municipales;

**CONSIDÉRANT** 

que la demande de reconduction de sa division est envoyée avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit

avoir lieu l'élection générale;

**CONSIDÉRANT** 

que la demande de reconduction est accompagnée du

document prévu à l'article 12.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*,

### **CONSIDÉRANT**

que la Commission de représentation électorale transmettra à la Ville de Richelieu une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la Ville remplit les conditions pour reconduire la même division;

En conséquence, il est proposé par Bruno Gattuso appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal demande à la Commission de représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux.

Adoptée.

# **20-02-038** RÉSOLUTION

#### 8.3 LETTRE D'ENTENTE #14

CONSIDÉRANT

la lettre d'entente numéro 14 à intervenir entre l'employé numéro 30-0219, le Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Ville de Richelieu-CSN et la Ville de Richelieu;

En conséquence, il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Claude Gauthier et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le maire et la directrice générale à finaliser et signer, pour et au nom de la Ville la lettre d'entente numéro 14 à intervenir entre l'employé numéro 30-0219, le Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Ville de Richelieu-CSN et la Ville de Richelieu.

Adoptée.

### 20-02-039

RÉSOLUTION

8.4 POLITIQUE PORTANT SUR LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE ET SEXUEL EN MILIEU DE TRAVAIL

# **CONSIDÉRANT**

qu'une politique portant sur le harcèlement psychologique a été adoptée en 2015 en vertu de la résolution 15-05-114;

# CONSIDÉRANT

que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'article 81.19 de la *Loi sur les normes du travail* (RLRQ, c. N-1.1) prévoit que tout employeur doit rendre disponible à ses employés une politique de prévention portant non seulement sur le harcèlement psychologique, mais aussi sur le harcèlement sexuel et prévoir une procédure de traitement des plaintes;

### **CONSIDÉRANT**

que la politique a été mise à jour afin d'être conforme aux exigences législatives en vigueur;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal adopte la *Politique portant sur le harcèlement psychologique et sexuel en milieu de travail.* 

Adoptée.

### 20-02-040

RÉSOLUTION

### 8.5 PERMANENCE DE LA GREFFIÈRE

# **CONSIDÉRANT**

la recommandation de Madame Ann Tremblay, directrice générale;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Bérard, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que le conseil municipal approuve la permanence de Madame Roxanne Veilleux, employée 10-0006, à titre de greffière, en date du 23 janvier 2020.

# **20-02-041** RÉSOLUTION

#### **8.6 SUSPENSION D'UN EMPLOYÉ**

**CONSIDÉRANT** 

le rapport verbal du 3 février 2020 de Madame Ann Tremblay, directrice générale, et l'enquête administrative en cours;

En conséquence, il est proposé par Claude Gauthier, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal suspend, sans solde et pour une période indéterminée, l'employé numéro 30-0107.

Adoptée.

20-02-042

**RÉSOLUTION** 

8.7 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE CONCERNANT LA GESTION DES BORNES ÉLECTRIQUES ET DU SERVICE DE TÉLÉCOMMUNICATION

### CONSIDÉRANT

la soumission de la compagnie AddENERGIE datant du 16 janvier 2020 et portant le numéro 00010122, concernant la gestion des bornes électriques et du service de télécommunication de la Ville pour une durée de 3 ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2021;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Bérard, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal autorise la directrice générale, ou en son absence, la directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente concernant la gestion des bornes électrique et du service de télécommunication de la Ville pour une durée de 3 ans, pour un montant de 1 590\$, taxes en sus.

Que cette dépense soit assumée à même le surplus non affecté, poste budgétaire 55-991-12-000.

Adoptée.

# **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier Trésorière

20-02-043

RÉSOLUTION

## 9.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU BUDGET DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Il est proposé par Claude Gauthier, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer au 30 janvier 2020, soit :

- Chèques numéros 8287 à 8352 pour un montant total de 137 170,77\$.

D'APPROUVER la liste des déboursés payés d'avance au 30 janvier 2020, soit :

- Chèques numéros 8254 à 8286 pour un montant total de 1 188 567,90\$.

Adoptée.

# **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier Trésorière

9.2 ... Dépôt des rapports budgétaires du 30 janvier 2020;

9.3 ... Dépôt de la liste des dépenses autorisées pour le mois de janvier 2020;

**20-02-044** RÉSOLUTION

12.1 CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR DU SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE

**CONSIDÉRANT** la nomination de Monsieur Martin Gougeon à titre de directeur

du Service sécurité incendie en vertu de la résolution 17-08-

202;

**CONSIDÉRANT** qu'aucun contrat de travail n'avait été signé;

En conséquence, il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal autorise la directrice générale à finaliser et signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail du directeur du Service sécurité incendie, ainsi que tous les documents qui pourraient être requis pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée.

20-02-045 RÉSOLUTION 12.2 CONTRAT DE TRAVAIL DU

DIRECTEUR ADJOINT DU SERVICE

**SÉCURITÉ INCENDIE** 

**CONSIDÉRANT** la nomination de Monsieur Éric Marin à titre de directeur

adjoint du Service sécurité incendie en vertu de la résolution

17-09-211;

**CONSIDÉRANT** qu'aucun contrat de travail n'avait été signé;

En conséquence, il est proposé par Claude Gauthier, appuyé par Stéphane Bérard et résolu unanimement que le conseil municipal autorise la directrice générale à finaliser et signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail du directeur adjoint du Service sécurité incendie, ainsi que tous les documents qui pourraient être requis pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée.

20-02-046 RÉSOLUTION 15.1 DEMANDE D'AUTORISATION

AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LE CADRE DU PROJET DU PROLONGEMENT DE LA 8<sup>E</sup> AVENUE **CONSIDÉRANT** 

que le projet de prolongement des infrastructures de la  $8^{\rm e}$  avenue est assujetti aux articles 22 et 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) ;

**CONSIDÉRANT** 

qu'en vertu de l'article 32.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la firme FNX INNOV inc., mandatée par le promoteur pour l'élaboration des plans et devis du présent projet, doit obtenir l'autorisation de la Ville afin de présenter les plans F1900729 001 C001 et F1900729 001C002 au ministère:

**CONSIDÉRANT** 

que la Ville ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation requise en vertu de l'article 32.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

CONSIDÉRANT

qu'une entente concernant le projet de prolongement de la 8e Avenue sera signé entre le promoteur et la Ville;

CONSIDÉRANT

qu'une fois que les travaux seront reçus de façon définitive par la Ville, celle-ci deviendra propriétaire du lot 6 315 265 du Cadastre du Québec, incluant les infrastructures routières, le réseau d'égout sanitaire, le réseau d'égout pluviale et le réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT

que la Ville s'engage à faire parvenir au ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques un plan de gestion des débordements au courant de l'année 2020, lequel inclura le projet du prolongement de la 8e Avenue;

En conséquence, il est proposé par Claude Gauthier, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal autorise la firme FNX INNOV inc. à présenter, pour et au nom du promoteur, le demande pour l'obtention d'un certificat d'autorisation des travaux pour le prolongement de la 8e Avenue à Richelieu et à poser tous les gestes nécessaires ou utiles dans les circonstances auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques.

Adoptée.

### 16 Période de questions

### **20-02-047** RÉSOLUTION

# 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Stéphane Bérard et résolu unanimement que la séance soit levée à 20h21.

Adoptée.

Jacques Ladouceur Roxanne Veilleux
Maire Greffière

Par sa signature, le maire indique qu'il signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.